

REPUBLIQUE FRANCAISE  
.....  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE  
.....

COMMUNE DE .....

**ARRETE MUNICIPAL N°.../..... PORTANT  
INTERDICTION TEMPORAIRE DE BAINADE**

Le Maire de la commune de ..... soussigné,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu les articles L 1332-1 à L 1332-9 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles D 1332-14 à D 1332-42 du Code de la Santé Publique fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux eaux de baignade ;

Considérant qu'il existe un risque que la qualité de l'eau de baignade soit temporairement dégradée compte tenu :

- des conditions hydrométéorologiques ;
- d'un dysfonctionnement majeur du système d'assainissement collectif ;
- d'une insuffisance de transparence ;
- de tout autre facteur susceptible de porter atteinte à la santé ou à la sécurité des baigneurs : .....

**ARRETE**

**Article 1 :** La baignade est temporairement interdite sur la plage de .....  
le .....(jour(s) concerné(s)).

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation seront mis en place sur les lieux pour matérialiser la présente interdiction.

**Article 3 :** La brigade de gendarmerie de ....., la Police Municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A ....., le .....

Le Maire